



PREFET DE LA REUNION

Direction des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

ARRETE N° 39 du 09 JAN 2020
déterminant la liste des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi concernés par
l'expérimentation « emploi franc » sur le territoire de La Réunion

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du travail,
VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 portant généralisation des emplois francs et création d'une expérimentation à La Réunion

Considérant la nécessité de favoriser l'inclusion dans l'emploi des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans parcours d'accompagnement vers l'emploi durable ;

Sur proposition du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

ARRETE

Article 1^{er} - Liste des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Dans le cadre de l'expérimentation instaurée par l'article 12 du décret n° 2019-1471 du 26/12/2019, les dispositifs visés sont les suivants :

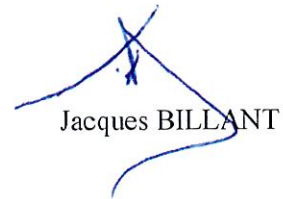
- garantie jeunes
- école de la 2^{ème} chance
- RSMA-R
- académie des dalons
- dispositifs lauréats de l'appel à projet « 100% inclusion – La fabrique de la remobilisation »
- insertion par l'activité économique
- entreprises adaptées
- accompagnement global mis en œuvre par Pôle Emploi
- groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

Article 2 - Date d'effet

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3 - Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général aux affaires régionales, la sous-préfète chargée de la cohésion sociale et de la jeunesse, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le directeur régional de Pôle emploi, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.



Jacques BILLANT